

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B** **DIRECTIVE 2000/26/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL**
du 16 mai 2000

concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation des véhicules automoteurs et modifiant les directives 73/239/CEE et 88/357/CEE du Conseil

(Quatrième directive sur l'assurance automobile)

(JO L 181 du 20.7.2000, p. 65)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive 2009/103/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009	L 263	11	7.10.2009

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2000L0026:20050611:FR:PDF>